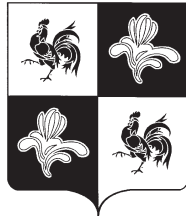


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



1^{er} juillet 2015

SESSION ORDINAIRE 2014-2015

AUDITIONS RELATIVES AU SPORT

RAPPORT

fait au nom de la Commission de l'Enseignement, de la Formation,
de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

par M. Eric BOTT

SOMMAIRE

1. Désignation du rapporteur.....	3
2. Le sport comme vecteur de cohésion sociale et de lutte contre les discriminations.....	3
2.1. Exposé de Mme Nicole Bardaxoglou, ASBL Brussels 5-a-side	3
2.2. Exposé de M. Jurgen Van Meerbeeck, coach de basket	3
2.3. Exposé de M. Philippe Housiaux, président du Panathlon Wallonie-Bruxelles.....	4
2.4. Discussion.....	5
2.5. Exposé de M. Pierre Desmet, directeur de la Fondation Constant Vanden Stock.....	7
2.6. Exposé de M. Mohamed Ban Abdellah, manager du Sporting Bruxelles	8
2.7. Exposé de M. Jamel Bahki, coordinateur de Emergence-XL...	9
2.8. Discussion.....	10
3. Le sport comme enjeu intergénérationnel	14
3.1. Exposé de M. Dominique Coulon, secrétaire général de la Ligue francophone de Hockey	14
3.2. Exposé de M. Philippe Andrienne, secrétaire politique d'Enéo et de Mme Aurore Devos, coordinatrice d'EnéoSport.....	15
3.3. Discussion.....	16
4. L'articulation entre les différents niveaux de pouvoir.....	19
4.1. Exposé de M. Jean-Michel Garin, inspecteur principal à l'Adeps	19
4.2. Exposé de M. Philippe Vanderschueren, de Peps-Sport, auteur du cadastre sport	20
4.3. Discussion.....	22
5. Lecture et approbation du rapport.....	25
6. Annexes	26

Membres présents : M. Mohamed Azzouzi (président), M. Éric Bott, M. Alain Courtois, M. Serge de Patoul, Mme Isabelle Emmerly, M. Hamza Fassi-Fihri, Mme Evelyne Huytebroeck, M. Jamal Ikazban, Mme Véronique Jamouille, M. Pierre Kompany, Mme Jacqueline Rousseaux, Mme Simone Susskind et M. Julien Uyttendaele,

Membres absents : Mme Corinne De Permentier (excusée), M. Christos Doulkeridis (remplacé) et Mme Marion Lemesre.

Étaient également présents : M. Emmanuel De Bock, M. Bea Diallo, M. Fabian Maingain et M. Bertin Mampaka Mankamba (députés).

Mesdames,
Messieurs,

La Commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire a procédé, en ses réunions des 3 et 17 juin et 1^{er} juillet 2015, aux auditions relatives au Sport.

1. Désignation du rapporteur

M. Eric Bott est désigné en qualité de rapporteur.

2. Le sport comme vecteur de cohésion sociale et de lutte contre les discriminations

2.1. Exposé de Mme Nicole Bardaxoglou, ASBL Brussels 5-a-side

Le Cecifoot est un sport comparable au foot avec la spécificité qu'il est pratiqué par des personnes mal ou non voyantes. Les règles du jeu, ainsi que la taille du terrain et les infrastructures sont adaptées aux joueurs.

Le Cecifoot a débuté en Belgique en 2000-2001. Il a été reconnu sport paralympique en 2004 et l'ASBL bruxelloise Brussels 5-a-side, anciennement appelée Cecifoot Belgium, a été reconnue par la Ligue Handisport en 2010, date qui correspond au début de son développement.

Trois clubs existent en Belgique, à Anderlecht, le plus ancien, à Charleroi, un club a été créé il y a un an et demi et à Liège tout récemment.

Mme Nicole Bardaxoglou de l'ASBL Brussels 5-a-side présente les principales règles du Cecifoot et précise que, le gardien de but, les coaches et l'arbitre sont voyants.

Le Cecifoot, en tant que sport adapté à des personnes porteuses d'un handicap, vise d'autres objectifs que l'objectif purement sportif. En effet, la pratique de ce sport permet de lutter contre la sédentarité, et l'obésité, et favorise donc un meilleur état de santé.

Il permet également de lutter contre l'isolement et la dépression que certaines personnes porteuses de handicap peuvent connaître et entraîne donc une meilleure santé mentale.

Le Cecifoot, et le sport en général, poursuit également un objectif de socialisation et d'épanouisse-

ment, qui n'est pas à négliger dans une situation de handicap, tant pour le sportif que pour sa famille.

Ce sport permet encore l'intégration de personnes mal ou non voyantes avec des personnes voyantes ainsi qu'un moment d'échanges entre les parents ou les familles des joueurs.

Mme Bardaxoglou regrette qu'aucun terrain adapté aux normes internationales du Cecifoot n'existe en Belgique. Un financement de CAP48 va permettre à l'ASBL de se procurer des barrières latérales amovibles mais il est nécessaire que l'ASBL trouve un endroit où pratiquer son sport.

Actuellement, l'équipe s'entraîne sur un terrain de la commune de Saint-Gilles situé à Anderlecht, le Barca, mais celui-ci n'est pas adapté au Cecifoot, puisqu'il est trapézoïdal.

L'équipe de Cecifoot participe à la coupe et au championnat de France et est donc invitée à participer aux différentes manches en France. Outre pour les entraînements, un terrain est nécessaire pour l'organisation de manches « retour » du championnat sur notre territoire.

Des difficultés financières se posent aussi, notamment pour assurer la participation de l'équipe aux championnats d'Europe. En effet, celle-ci coûte 18.000 €. 10.000 € sont pris en charge par la Ligue Handisport et 8.000 € doivent être supportés par les deux clubs qui ont des joueurs sélectionnés en équipe nationale.

2.2. Exposé de M. Jurgen Van Meerbeeck, coach de basket

M. Jurgen Van Meerbeeck, coach de basket, se présente en tant que professeur de basket et coach en 1^{ère} division.

En 2016, il aura le plaisir de coacher l'équipe féminine des Castors Braine, équipe qui a disputé la finale de la coupe d'Europe de basket en 2015.

M. Van Meerbeeck a pratiqué le basket, tant en communauté flamande qu'en communauté française, il a donc une connaissance globale du secteur au niveau de la Belgique.

M. Van Meerbeeck regrette la mauvaise condition sportive et physique des enfants. Il est malheureusement régulier que des enfants arrêtent la pratique d'un sport après seulement quatre séances. Pour le club, une telle volatilité des adhérents entraînent une difficulté dans la gestion des subsides.

M. Van Meerbeeck explique qu'il a créé une école de basket pour les enfants de 4 à 9 ans et que, lors des premiers cours, il détermine si les enfants sont prédestinés à développer plutôt le jeu des membres inférieurs ou des membres supérieurs. Une telle orientation des enfants leur permettra de s'épanouir et de poursuivre dans le sport qui leur aura été conseillé.

M. Van Meerbeeck regrette également l'environnement de la ville qui a changé. Autrefois, un enfant ne prenait pas beaucoup de risque en allant jouer dans la rue. Les conditions ont changé, il faut en tenir compte et permettre aux enfants d'exercer un sport, paisiblement, que ce soit dans une plaine de jeu ou sur un terrain de sport public.

L'intervenant soutient que les enfants, même fort gâtés, restent attirés par le sport et qu'il faut développer cette envie.

La question de l'importance qui est donné au sport à l'école se pose aussi. Les cours de gymnastique et de sport sont les premiers qui sont remis en question ou supprimés alors que la pratique d'un sport est bénéfique pour tout le monde, et surtout pour les enfants et les jeunes.

M. Van Meerbeeck aborde ensuite la situation des sportifs de haut niveau qui doivent faire de nombreuses concessions liées à la pratique de leur sport, notamment concernant leurs études.

À cet égard, il cite l'exemple de la France où les anciens sportifs de haut niveau sont formés pour pouvoir coacher les jeunes. En Belgique, malheureusement, un ancien champion comme Frederik Deburghraeve est actuellement vendeur de chaussures.

Un tel partenariat de formation des jeunes avec les anciens sportifs de haut niveau devrait être mis en place en Belgique.

M. Van Meerbeeck souligne également le manque de coopération entre les écoles et les clubs sportifs qui rendent la pratique d'un sport après les heures de classe, et dans le club de son choix, difficile.

Il termine en regrettant les scissions systématiques des fédérations sportives et l'absence de contact entre les sportifs néerlandophones et francophones, pourtant nécessaires à une bonne socialisation ainsi qu'à un esprit de compétition sain.

2.3. Exposé de M. Philippe Housiaux, président du Panathlon Wallonie-Bruxelles

M. Philippe Housiaux, président du Panathlon Wallonie-Bruxelles présente l'association et son ob-

jectif de promotion des valeurs d'éthique sportive et de fair-play auprès des jeunes, dans tous les sports.

L'ASBL, créée en 2003, compte 3 personnes employées à temps plein et un conseil d'administration de 15 membres.

L'association est soutenue, notamment, par la Région bruxelloise, la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission communautaire française, ainsi que par onze des dix-neuf communes bruxelloises.

Elle représente également 700 jours de présence sur le terrain, 4.000 à 5.000 événements organisés et plus d'une centaine de membres adhérents.

L'ASBL développe de nombreuses actions et outils éducatifs autour de quatre grands axes : le sport, la citoyenneté, l'enseignement et la vigilance.

L'ASBL se positionne également internationalement, notamment grâce à sa reconnaissance par le Comité international du fair-play, son affiliation au mouvement Panathlon international et le soutien du Comité international olympique.

Elle se compose d'un large réseau en Belgique qui compte des membres individuels, des clubs et des fédérations sportives, des Villes, communes et provinces, ainsi que des entreprises et des universités.

Le soutien de la Commission communautaire française consiste, notamment, à organiser, depuis 2007, des journées « Sportez-vous bien, mangez malin ! » au sein des écoles primaires bruxelloises. Cette activité, qui se développe autour du sport, de ses valeurs et de la nutrition saine, a déjà permis de toucher plus de 3.000 élèves et rencontre un grand succès auprès de ceux-ci. A l'occasion de cette journée, les élèves peuvent adhérer à la « Charte des droits de l'enfant dans le sport ».

La Commission communautaire française a également soutenu, entre 2011 et 2013, l'organisation du Plan fair-play foot par lequel l'ASBL a pu ainsi développer des « entraînements au fair-play » dans tous les clubs de foot bruxellois, spécifiquement pour les enfants de 8 et 9 ans.

Une exposition photos « L'esprit du sport » tourne depuis avril 2010 dans différents endroits de Belgique et à l'étranger. Celle-ci est doublée d'un dossier pédagogique qui permet aux enseignants d'accompagner au mieux leurs élèves dans la visite de cette exposition.

En 2010, le premier « prix du fair-play » a été décerné au Studio 4 de Flagey (avec le soutien de la commune d'Ixelles).

Plusieurs communes ont également accueilli une « allée du fair-play », une « terrasse du fair-play » ou une « rue du fair-play » qui servent, notamment, de lieu de rendez-vous pour les sportifs.

L'ASBL a organisé en 2010 « Sportcity2 » qui consistait à mettre en place, pendant un mois, des expositions et des activités au Centre commercial du centre-ville.

M. Housiaux insiste sur le rôle du sport comme vecteur de cohésion sociale, et pour une meilleure reconnaissance du sport féminin, sur tous les terrains, qu'ils soient sportifs, citoyens ou scolaires.

Le « Respect Challenge », qui organise une série de tournois sportifs inter-quartiers ou intercommunaux, permet aux jeunes de quartiers différents de se rencontrer et est complété par des animations sportives ainsi que d'une communication ciblée sur le fair-play.

Cette action vise à favoriser les échanges et le vivre-ensemble par la pratique du sport.

Concernant l'axe de la citoyenneté, l'ASBL a mis en œuvre un projet qui vise à organiser des animations et des ateliers spécifiques pour les jeunes atteints de handicap et qui sont accompagnés par d'autres jeunes inscrits dans l'enseignement ordinaire. Ce projet voit participer d'autres associations, comme le Cecifoot.

Le sport est, dans ce cas, mis en exergue comme moyen de rapprochement et d'enrichissement pour chacun. L'ASBL promeut donc le sport comme outil de (ré)insertion dans la société.

Au sujet de l'axe de l'enseignement, et des journées « Sportez-vous bien, mangez malin ! », qui sont organisées au sein des écoles primaires. M. Housiaux rappelle les bienfaits d'une activité sportive pratiquée avec fair-play et combinée à une bonne hygiène de vie. Ces activités rencontrent un grand succès auprès des jeunes.

M. Housiaux informe également les députés de la tenue du premier Festival International du Film sportif de Bruxelles qui se tiendra à Bruxelles au mois de septembre 2015. Celui-ci sera développé autour de trois thématiques : le sport au féminin, le sport par tous et la relation étroite entre le sport et l'image.

Pour conclure, M. Housiaux expose les objectifs que le Panathlon vise à atteindre dans le futur :

- rassembler l'ensemble des communes bruxelloises dans un réseau fair-play;
- multiplier toutes les activités avec chaque entité bruxelloise dans le cadre d'un plan d'actions à long terme et
- concevoir cette programmation dans le cadre de la législation.

2.4. Discussion

M. Jamal Ikazban (PS) demande à Mme Bardaxoglou s'il existe un système, concernant le terrain de Cecifoot adapté, qui permettrait de rendre compatible un terrain ordinaire à la pratique de ce sport.

Concernant la remarque de M. Van Meerbeeck sur les anciens champions qui devraient être formés pour coacher les jeunes, il précise que ces anciens champions ne sont pas les seules personnes à même de fournir une telle formation.

Selon M. Van Meerbeeck, il est possible de déterminer, assez rapidement, si un enfant devrait plutôt s'orienter vers un sport spécifique, notamment au vu de sa psychomotricité. M. Ikazban aimerait savoir s'il existe des études scientifiques qui corroboreraient ses dires et se demande si une telle détermination ne risque pas d'arriver trop tôt dans le développement de l'enfant.

Pour conclure, le député regrette que les dix-neuf communes ne soient pas partenaires du Panathlon Wallonie-Bruxelles.

M. Eric Bott, rapporteur, avoue qu'il a découvert le Cecifoot et propose de se renseigner pour rendre accessible un terrain sur la commune de Woluwé-Saint-Lambert. Il précise également que la ministre des Sports, Fadila Laanan a dégagé une enveloppe budgétaire de 75.000 € afin de développer les infrastructures pour ces sports spécifiques.

Le député salue les interventions et les actions menées par les deux autres intervenants mais n'a pas de question particulière à leur adresser.

Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo) apprécie le caractère transversal des auditions. D'autres thèmes que le sport ont été abordés, tels que la santé, la mixité, la cohésion sociale, ce qui prouve que le sport est une compétence globale.

Plusieurs revendications et observations, qui concernent d'ailleurs plusieurs niveaux de pouvoir, ont été entendues et posent la question de la suite qui sera donnée à ces auditions.

M. Pierre Kompany (cdH) souligne également le rôle complémentaire des intervenants et le besoin de soutenir de telles associations.

Il demande aux intervenants si de nouveaux enjeux vont apparaître et influencer leur travail, positivement ou négativement.

Le député insiste sur le rôle d'intégration sociale et de cohésion familiale qu'ont des associations comme le Cecifoot. Le terrain de sport reste un lieu de rencontres et de convivialité, tant pour les sportifs que pour leurs supporters.

Pour le député, la citoyenneté par le sport doit être une nécessité; la division des fédérations sportives au niveau linguistique est une aberration et ne correspond pas aux valeurs sportives.

M. Kompany émet l'idée qu'un pourcentage des importants financements des sponsors soit récupéré pour financer des initiatives telles que celles qui ont été présentées. Ce financement constituerait une part de la responsabilité sociétale des sponsors.

Pour conclure, le député évoque la reconnaissance dont font l'objet les anciens sportifs de haut niveau en Angleterre, « the legends » et aimerait qu'une telle reconnaissance ait lieu pour les sportifs belges.

M. Bea Diallo (PS) aimerait avoir des précisions quant au budget et au fonctionnement du Cecifoot, combien celui-ci compte-t-il d'équipes, de joueurs et combien reçoit-il de subsides.

À propos de la remarque de M. Van Meerbeeck concernant l'environnement qui change, le député regrette que chaque rassemblement de jeunes suscite la crainte et, souvent, le dépôt de plaintes de la part du voisinage.

Il souligne l'importance de l'ASBL Panathlon dans la promotion du fair-play dans le sport et appelle de ses vœux la mise en œuvre rapide du décret sur l'éthique dans le sport qui a été voté en mai 2014 au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Serge de Patoul (FDF) demande s'il existe d'autres sports à destination des personnes mal ou non voyantes.

Il souhaiterait que les besoins en infrastructures pour ces sports spécifiques soient répertoriés afin que chaque commune ou chaque pouvoir compétent

puisse dédier une partie des terrains existants mais non utilisés à ces pratiques.

Concernant une remarque de M. Van Meerbeeck, le député a compris que le choix du club sportif de l'enfant dépendait de la langue de l'école. Il aimerait des précisions sur le sujet.

Mme Nicole Bardaxoglou de l'ASBL Brussels 5-a-side répond à M. Ikzban que le terrain de Cecifoot ne doit pas être permanent, les barrières latérales sont en effet amovibles. La difficulté réside dans la saturation des terrains de football en région bruxelloise et au temps nécessaire pour installer les barrières latérales.

L'ASBL a signé, en octobre 2014, une convention avec la Fondation Constant Vanden Stock afin de bénéficier des équipements d'Anderlecht. Lorsque celle-ci a demandé de pouvoir utiliser leurs terrains, il leur a été répondu que, vu l'occupation de ceux-ci, le temps de préparation du terrain était problématique.

Les terrains leur seraient accessibles pour une manche du championnat de France mais pas hebdomadairement.

Mme Bardaxoglou précise qu'elle ne demande pas le monopole de l'utilisation du terrain et qu'une équipe de personnes valides pourrait s'entraîner dessus, en « 5 contre 5 » notamment.

Concernant la cohésion sociale et les valeurs liées au sport, Mme Bardaxoglou se réjouit que le regard sur le handicap change peu à peu au sein de la société. À cet égard, il est important de permettre aux jeunes porteurs de handicap de pratiquer un sport s'ils en ont envie.

Au niveau de la cohésion familiale, le Cecifoot est, effectivement, un point positif pour les parents qui sont souvent épuisés de leur semaine et de l'investissement que leur demande leur(s) enfant(s).

Cet investissement demande pourtant des parents volontaires, qui s'engagent encore le week-end auprès de leur enfant handicapé, notamment au niveau des déplacements. Un tel engagement ne peut pas être demandé à tous les parents.

Répondant à la question de M. Kompany, Mme Bardaxoglou relève 5 impacts positifs sur leurs activités : la création de deux autres clubs, à Charleroi et à Liège, les bons résultats de l'équipe qui engendrent une communication positive sur le Cecifoot, la présence de deux joueuses, la mixité sociale de l'équipe et la présence de deux joueurs néerlandophones.

Au niveau des impacts négatifs, Mme Bardaxoglou souligne les problèmes financiers auxquels l'association est confrontée.

Le budget annuel de celle-ci est de 12 à 15.000 €. Ce budget comprend, notamment, la participation à la coupe de France et aux tournois internationaux (déplacements et hébergements).

Quelques soutiens financiers ponctuels viennent en aide, comme les Lions ou des petits subsides ministériels, ainsi qu'une participation de la Ligue Handisport. Malheureusement, l'ASBL a peu de sponsors.

Pour répondre à M. Diallo, 4.000 € sont encore nécessaires pour financer la participation au championnat d'Europe.

À ce sujet, **M. Eric Bott, rapporteur**, suggère à Mme Bardaxoglou d'introduire une demande de subside auprès du ministre régional Guy Vanhengel concernant la promotion de l'image de Bruxelles.

M. Jurgen Van Meerbeeck, coach de basket, répond à M. Ikazban concernant les aptitudes psychomotrices des enfants, que, sur 5 enfants, les diagnostics qu'il a effectués se sont révélés exacts.

Ces diagnostics sont un gain de temps, et d'argent, important.

Au sujet de la pratique du sport, il évoque l'expérience menée dans certaines classes des Pays-Bas où les chaises ont été remplacées par des balles afin de faire travailler les abdominaux des enfants. Les résultats de cette expérience ont démontré que la résistance physique de ces enfants avait augmenté, en six ans, de 60 %.

Par contre, l'orientation sportive des enfants dès leur plus jeune âge demande des éducateurs formés de manière spécifique.

L'absence de contacts et de compétitions entre les clubs sportifs francophones et néerlandophone biaisent la compétition et empêche les jeunes espoirs d'émerger.

À la question de M. de Patoul concernant la fréquentation d'un club de sport en fonction de l'école, M. Van Meerbeeck répond que les horaires et les déplacements entre les deux établissements rendent souvent un libre choix impossible.

Le problème soulevé par ce constat est l'insuffisance d'écoles sportives, notamment à Bruxelles.

M. Philippe Housiaux, président du Panathlon Wallonie-Bruxelles, rejoint M. Diallo sur la nécessité

que le décret concernant l'éthique dans le sport entre en vigueur et précise aux députés que la moyenne nationale d'affiliation dans un club est de 6 ans.

Il rappelle également le besoin d'encourager de nouvelles vocations de formateurs et d'arbitres et de développer, dans leur formation, un spectre large, notamment au niveau des valeurs de la société.

M. Housiaux évoque que, dans le domaine de la construction, au moment de la détermination d'un budget de construction, les frais liés à la maintenance et à l'animation sont pris en compte dans le budget global. Le même raisonnement pourrait être suivi dans le sport; quand un budget est dégagé pour construire une nouvelle infrastructure sportive, une part de ce budget serait dédiée à la formation des futurs coaches et arbitres. Le budget sportif serait alors globalisé.

M. Housiaux conclut en évoquant la responsabilité qu'ont les anciens sportifs de haut niveau vis-à-vis des jeunes. Le Panathlon va lancer un nouveau projet, « les ambassadeurs du Fair play » (dont « le onze du fair-play »), qui consiste à envoyer d'anciens sportifs de hauts niveaux dans les écoles pour sensibiliser les enfants à l'importance du fair-play.

2.5. Exposé de M. Pierre Desmet, directeur de la Fondation Constant Vanden Stock

La Fondation Constant Vanden Stock a été créée en 2011 dans le but de changer l'image nantie et bourgeoise du club d'Anderlecht.

M. Pierre Desmet, directeur de la Fondation Constant Vanden Stock explique que le niveau social de la capitale ne s'améliore pas au fil des années et qu'un travail important doit être fait avec les enfants et les jeunes. Le fait de permettre à ces enfants de jouer avec le maillot officiel de l'équipe d'Anderlecht, aux côtés d'entraîneurs professionnels les motive, notamment dans leurs résultats scolaires.

Depuis sa création, le centre de formation situé à Neerpede a déjà accueilli plus de 500 jeunes. En plus de cette formation sportive, une aide est apportée aux jeunes qui n'ont pas les moyens de payer une cotisation dans un club de football. Un suivi scolaire, et notamment une lutte contre le décrochage scolaire sont également apportés à ceux-ci.

Par ailleurs, la Fondation a également financé l'hôpital Reine Fabiola pour offrir des vacances à des enfants sous dialyse, des lits médicalisés, du matériel informatique ou de jouets.

En 2007, Marie Arena, alors ministre de l'Enseignement, estimait que 3.000 jeunes étaient en décrochage scolaire. Actuellement, ce nombre est estimé à 10.000 par une étude de l'Université catholique de Louvain, dont plus de 6.500 élèves dans le niveau secondaire.

Le projet « Foot études » a été créé en 2012 et a pour objectif d'apporter un soutien aux communes dans la lutte contre le décrochage scolaire. Onze communes et, donc, onze écoles sont partenaires de ce projet avec la Fondation Constant Vanden Stock.

Les buts poursuivis sont les suivants :

- lutter contre l'absentéisme, et améliorer les résultats scolaires;
- encourager la poursuite des études;
- favoriser l'intégration scolaire, notamment par l'inculcation des valeurs du sport, et du respect et
- respecter les règles de vie en communauté.

L'investissement de la Fondation dans ce projet s'élève à 10.000 € par équipe et par an afin de prendre en charge les entraînements, les équipements et l'animation.

Les critères de sélection des enfants sont établis par les écoles partenaires. Les enfants, filles ou garçons, doivent être âgés de 10 à 13 ans, habiter dans une commune partenaire, ne pas être affiliés à un club de football. Le nombre de participants est limité à 30 enfants issus de la même commune.

La Fondation s'engage à :

- organiser et coordonner les séances d'entraînement;
- fournir les équipements (hormis les chaussures) et le matériel (ballons, cônes, etc.);
- mettre des entraîneurs à disposition;
- faire visiter le stade et le centre d'entraînement et
- participer à une rencontre du Royal Sporting Club d'Anderlecht (RSCA).

Les écoles partenaires s'engagent à contrôler les présences et le suivi des résultats des enfants et d'établir des rapports à l'attention de l'administration communale, du coordinateur de la Fondation et des entraîneurs en cas de problème avec l'enfant.

Les communes s'engagent pour leur part à :

- mettre à disposition un terrain de football;
- encadrer les enfants pendant les trajets aller-retour vers le terrain;
- surveiller les opérations par un éducateur de la commune et
- collaborer avec le coordinateur de la Fondation, l'entraîneur et l'éducateur communal.

Le projet « Foot-études » vise donc à partager la passion du football tout en poursuivant un objectif de cohésion sociale et de réussite scolaire.

2.6. Exposé de M. Mohamed Ban Abdellah, manager du Sporting Bruxelles

M. Mohamed Ban Abdellah, manager du Sporting Bruxelles, définit la cohésion sociale comme étant un ensemble de processus qui vont permettre à l'individu (ou groupe d'individus) de s'épanouir au sein de la société comme acteur et moteur de son développement social, culturel, sportif. Ce processus permettra à cet individu de trouver sa place dans la société sur base de l'égalité des chances et ce, quelles que soient leurs origines.

Au travers de cette définition de la cohésion sociale, le sport devient un des vecteurs de cohésion sociale.

Le Sporting Bruxelles compte 32 équipes de jeunes âgés de 5 à 18 ans, dont deux équipes de filles. Le conseil d'administration du Sporting compte 6 membres.

35 formateurs et 32 délégués d'équipes composent l'équipe éducative du club.

Le Sporting Bruxelles est ouvert tous les jours, propose 192 heures d'activités par semaine et 7.980 heures d'activités par an. Ces activités proposées sont des formations de jeunes au football, des stages pendant les congés scolaires, des tournois, un projet d'élite academy, un projet éduca-foot et une école de la réussite.

Dans un tel contexte, le Sporting Bruxelles, tant à travers son histoire, ses objectifs que ses actions, participe à la cohésion sociale.

En 1969, le club « FC Marrakech » a été créé, principalement par des personnes issues de l'immigration marocaine. En 1974, le club a changé de nom pour devenir le « FC Étoile marocaine ». En 2001, le FC

Étoile marocaine a fusionné avec le FC Atlas et est devenu l'AS Étoile Bruxelles-Capitale.

Ce changement de nom démontre une volonté d'ouverture de la part de la nouvelle génération qui ne souhaitait plus un club ouvertement communautariste mais un club à l'image de Bruxelles.

En 2012, l'AS Étoile Bruxelles-Capitale a fusionné avec un club issu de la communauté israélite, le « Blue Star », pour devenir le « Sporting Bruxelles ».

Pour M. Ban Abdellah, le sport est une activité humaine qui repose sur des valeurs sociales, éducatives et culturelles essentielles. Il est un facteur d'émancipation, d'insertion, de participation à la vie sociale, de tolérance, d'acceptation des différences et de respect des règles. Le sport constitue ainsi un mode de liaison de l'individu à la société, par lequel, depuis l'enfance, l'individu construit son identité sociale et devient un membre autonome et actif.

Le Sporting Bruxelles a pour ambition de participer à l'épanouissement et au développement des jeunes grâce au sport, d'aider la jeunesse à trouver ses marques pour réussir au mieux son insertion, de rassembler autour d'un projet empreint de valeurs de travail, de réussite, de respect, de bon comportement et de reconnaissance réciproque entre les différentes communautés qui font Bruxelles.

À travers les activités proposées aux jeunes, garçons et filles, le Sporting Bruxelles souhaite améliorer la condition et l'insertion sociale des jeunes issus des quartiers urbains. L'intention du Sporting Bruxelles est de les sensibiliser à adopter une attitude responsable et citoyenne, d'y jouer un rôle positif et de leur donner des outils qui leur permettront de s'émanciper.

Plusieurs objectifs sont ainsi poursuivis : des objectifs sportifs qui visent l'initiation des plus jeunes, l'apprentissage technique, le développement physique, l'intelligence tactique et collective et des objectifs éducatifs qui visent au respect actif, à l'acceptation des règles de vie commune, au fair-play et au vivre ensemble, au goût de l'effort et à l'hygiène de vie.

Afin d'atteindre ces objectifs, la méthodologie « cogitraining » est notamment utilisé. Celui-ci vise à aller chercher la capacité de réflexion dans les aptitudes sportives et à développer la prise de décisions et la responsabilité chez les jeunes.

Le respect actif vise, quant à lui, à être participatif, notamment en aidant les autres ou en osant dire « non » à toute situation déviante ou discrimination.

Les activités proposées par le club s'adressent à plus de 420 jeunes, de diverses origines. Les stages

proposés sont financièrement accessibles et visent autant les filles que les garçons.

Le projet Sporting Femina a toute son importance au club. Il permet d'ouvrir le sport aux filles et de faire comprendre aux jeunes garçons que le football et le sport en général ne sont pas uniquement masculins.

L'Elite Football Academy propose des activités supplémentaires, une à deux fois par semaine, aux jeunes talents afin de leur permettre d'évoluer dans le sport et d'intégrer les clubs de niveau supérieur.

Le projet Educa-foot, rendu possible grâce au soutien apporté par la Région bruxelloise aux clubs sportifs et aborde, avec les jeunes, des problématiques plus globales comme la nutrition, le racisme, le fair-play en les y sensibiliser par des actions spécifiques.

L'École de la réussite, à l'exemple du projet FEFA, permet d'avoir, autour du club, des écoles de devoirs accessibles aux jeunes du primaire qui pratiquent du sport au sein du Sporting.

Le club développe également du rattrapage et de la remédiation scolaire pour les jeunes du secondaire encadrés par des moniteurs qui sont attentifs au suivi scolaire, peuvent intervenir et orienter le jeune pour une meilleure réussite, sans pour autant les priver de jouer en cas d'échec scolaire.

Les différentes valeurs défendues par le Sporting Bruxelles et les projets dont il a été question contribuent à la cohésion sociale.

M. Ban Abdellah conclut en déclarant qu'un club sportif comme le Sporting Bruxelles n'attache pas uniquement de l'importance à l'aspect sportif. Son champ d'action et ses compétences, beaucoup plus globales, sont également liés à la santé, l'éducation, la cohésion sociale, la prévention (sécurité), l'égalité des chances, etc.

2.7. Exposé de M. Jamel Bahki, coordinateur de Emergence-XL

M. Jamel Bahki, coordinateur de Emergence-XL, présente le projet qui a débuté en 2009 et qui utilise le sport comme vecteur d'insertion socioprofessionnelle.

Le projet a été inspiré par une expérience similaire qui s'est déroulée au Havre et qui se servait de la boxe pour aider les jeunes à trouver un emploi.

Depuis 2009, Emergence prodigue des formations « au top pour un job » qui durent 10 semaines et dont le but est de redonner confiance aux jeunes qui les

suivent. Une quinzaine de ces formations ont déjà été données, avec un taux de réussite de 80 %.

Emergence-XL organise, en partenariat avec la Mission locale d'Ixelles et Actiris, la formation « Au top pour un job ». Elle utilise à cet effet un vaste réseau de communication qui passe par les structures d'insertion telles que les Missions locales et Actiris mais également les personnes étant en contact avec le groupe-cible, c'est-à-dire les éducateurs de rue et les clubs sportifs.

L'objectif poursuivi est de remobiliser les jeunes qui, souvent, ont une méconnaissance du milieu professionnel et de l'insertion. Emergence les remotive et leur explique la part de responsabilité qu'ils ont dans la réussite de leur projet.

Pour ce faire, l'association allie sport et formations. Ces dernières durent six semaines et les matinées sont consacrées à la pratique du sport, de la boxe en particulier. Un travail est effectué, notamment sur la respiration et la gestion de l'effort physique et des émotions.

La pratique de la boxe permet aux jeunes de retrouver une estime de soi, un goût de la persévérance et un gain de confiance. Ils prennent conscience qu'ils ne sont pas seuls à être confrontés à des problèmes sociaux et à une recherche d'emploi.

Dès leur arrivée, ils sentent qu'ils ne sont pas seuls. Ils bénéficient d'un accompagnement pour la résolution de leurs difficultés administratives ou autres.

À travers la formation, les valeurs du sport sont expliquées et transposées au monde du travail.

La formation comprend également un stage gratuit en entreprise de quatre semaines qui permet aux jeunes d'avoir une première expérience professionnelle et de comprendre les codes qui sont d'application dans le monde professionnel. Des formations qualifiantes leur sont également proposées.

Au terme de la formation et du stage en entreprise(s), plusieurs jeunes ont été engagés dans celle(s)-ci.

Le défi de l'association est également de faire comprendre aux entreprises partenaires que ces jeunes méritent une chance.

Emergence peut donc être considérée comme une agence d'intérim, sans le caractère rémunérateur de celle-ci. Le but poursuivi par Emergence n'est effectivement pas financier.

À la différence des agences d'intérim ou des autres institutions d'insertion, Emergence va chercher les

jeunes sur le terrain. Elle communique auprès des jeunes en allant dans les cafés, les associations sportives, en passant par les éducateurs de rue ou les stewards urbains.

L'atout principal du projet est de faire comprendre que les entreprises ont besoin d'engager des personnes sur lesquelles elles peuvent compter, qui sont dignes de confiance. Et de comprendre que le « savoir être » est parfois plus utile que le « savoir » ou les diplômes.

Afin de les préparer, Emergence organise également des simulations d'entretiens d'embauche, qui ont un impact important sur les jeunes car fait avec des chefs d'entreprises ou des responsables des ressources humaines.

La pratique du sport pendant la formation permet de se sentir capable de franchir certaines barrières qui paraissent insurmontables.

Le principal, que ce soit dans le sport, ou dans le monde du travail, pour un entretien, c'est la préparation.

Emergence a développé différents projets :

- « au top pour un job »;
- « package pour la liberté », qui consiste à élaborer un projet professionnel pendant un séjour en prison afin de préparer sa sortie, notamment en s'inscrivant à une formation qualifiante. Un langage franc et direct est nécessaire pour que les conseils soient compris, notamment avec des personnes qui ont passé du temps en prison. Leur accompagnement est primordial pour la réussite de leur réinsertion;
- le « sport au féminin », qui sensibilise une quarantaine de mamans à la pratique du sport et à leur épanouissement personnel au travers d'une pratique sportive hebdomadaire;
- la « boxe thérapie », projet qui a été développé entre 2010 et 2012 et qui a dû être arrêté, faute de moyens. Celui-ci avait pour but de ralentir la progression de la maladie de Parkinson et de la sclérose en plaque par la pratique de la boxe. Cette pratique avait pour effet, notamment, d'améliorer la mobilité des patients et leur coordination. La relance du projet est actuellement à l'étude.

2.8. Discussion

M. Eric Bott, rapporteur, demande à M. Desmet si des écoles de devoirs peuvent également rentrer

dans le projet élaboré par la Fondation Constant Vanden Stock ou si une administration communale doit, en soi, être partenaire.

M. Pierre Desmet, directeur de la Fondation Constant Vanden Stock, précise qu'il n'y a aucun problème à ce qu'une, ou plusieurs écoles de devoir fassent une demande afin d'intégrer le projet.

M. Eric Bott, rapporteur, informe les commissaires que, suite à la précédente séance d'auditions, il a organisé une rencontre avec l'ASBL Cecifoot afin de voir dans quelle mesure un terrain pourrait être mis à leur disposition.

Pour **Mme Evelyne Huytebroeck (Ecolo)**, les trois initiatives qui ont été présentées sont différentes mais complémentaires. La commissaire souligne à cet égard le rôle positif du sport, que ce soit en faveur du public en décrochage scolaire, en faveur de certaines femmes qui sont isolées, ou comme outil de confiance en soi.

Ayant été ministre de l'Aide à la jeunesse, Mme Huytebroeck avait déjà eu l'occasion de constater l'impact positif et constructif des activités sportives.

La commissaire demande aux intervenants quels obstacles ils ont rencontrés dans la mise en œuvre et la poursuite de leurs projets.

Selon **M. Julien Uyttendaele (PS)**, le sport participe à l'émancipation individuelle et collective. Il demande aux intervenants si les moyens financiers de ces projets arrivent à répondre à la demande des usagers.

Le commissaire demande également à M. Desmet si une compensation financière, par des subsides ou par la Fondation, est prévue pour la surcharge de travail assurée par les écoles.

M. Pierre Desmet, directeur de la Fondation Constant Vanden Stock, répond qu'actuellement, aucune demande en ce sens n'a été faite par les écoles de devoirs ou les écoles partenaires du projet.

M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH) demande à M. Ban Abdellah s'il a le sentiment d'une ghettoïsation progressive du monde sportif et d'un problème de mixité.

Il demande également si la multiplication des intervenants et des institutions compétentes en matière sportive ne devient pas un problème dans la gestion des projets ainsi que dans le développement d'une vision intégrée de la matière.

À ce propos, le commissaire demande si une évaluation des projets est effectuée et, si oui, par qui et comment les objectifs à atteindre sont fixés.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) partage la question concernant l'évaluation des projets et demande à M. Desmet si la Fondation peut encore accueillir de nouveaux partenaires et augmenter la capacité d'accueil des partenariats déjà existants.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) salue le travail effectué par les trois intervenants en soulignant à quel point celui-ci est bénéfique pour la population bruxelloise dans son ensemble.

Il constate que le sport constitue la mission première des projets présentés et se demande comment intégrer les autres missions, non sportives, comme la recherche d'emploi ou l'intégration, dans la mission de base.

À ce sujet, il demande aux intervenants si le financement de ces autres objectifs, non sportifs, pose un problème vu la division et la répartition des différentes compétences entre plusieurs niveaux de pouvoir.

Il rappelle que M. Desmet a estimé à 10.000 € par an et par équipe les frais engendrés par le projet porté par la Fondation Constant Vanden Stock. M. Desmet a précisé que ce montant ne comprenait aucune compensation pour les écoles de devoirs partenaires. Il s'interroge donc sur le succès rencontré par le projet si aucun financement de compensation n'est prévu.

Le commissaire demande à M. Ban Abdellah plus de précisions quant à l'implication des parents dans le Sporting Bruxelles et sur le rôle qu'ils jouent dans la réussite du projet.

M. Fassi-Fihri conclut en demandant à M. Bahki quels sont les liens qu'Emergence a noués avec les autres institutions d'insertion comme Actiris, l'agence locale pour l'emploi, la mission locale, etc.

M. Pierre Desmet, directeur de la Fondation Constant Vanden Stock, précise que le projet « Foot-études » a commencé avec seulement une ou deux communes et qu'un travail important est réalisé par de nombreux bénévoles.

La Fondation ne reçoit aucun subside public pour financer son projet. L'argent provient de soirées de gala qui sont, notamment, facilitées par l'image du Club d'Anderlecht.

Il rappelle que le fait de pouvoir jouer avec le maillot de l'équipe d'Anderlecht est important pour les jeunes et que, si ceux-ci ne respectent pas leurs obligations, ils sont privés de jeu.

Il répond à Mme Rousseaux qu'une limite de trente jeunes, filles ou garçons, par équipe a été fixée et relaye la demande de pouvoir organiser des matches entre les différentes communes et équipes partenaires.

Concernant l'implication des parents, **M. Mohamed Ban Abdellah, manager du Sporting Bruxelles**, répond qu'un comité de parents a été créé il y a trois ans et qu'il se réunit au moins trois fois par an. Ce comité a pour objectifs d'informer et d'impliquer les parents au sujet des activités organisées et des objectifs poursuivis.

Au sujet d'une éventuelle ghettoïsation du monde sportif bruxellois, M. Ban Abdellah répète que son club a fait preuve d'ouverture, notamment en changeant de nom et en fusionnant avec d'autres clubs. Le Sporting Bruxelles représente la société bruxelloise dans sa multiculturalité. Il constate effectivement une certaine différence entre le nord et le sud de Bruxelles mais celle-ci a tendance à se réduire.

Par contre, il regrette l'organisation du monde du football belge et la séparation systématique des clubs en fonction d'une organisation géographique. Les clubs bruxellois ne peuvent, ainsi, jamais rencontrer de clubs néerlandophones et sont toujours face à d'autres clubs bruxellois ou des clubs du Brabant wallon. Cette séparation induit une communautarisation de fait qui est regrettable.

Concernant les obstacles rencontrés pendant la mise en œuvre des projets, ceux-ci sont nombreux, notamment au niveau des moyens humains.

Le Sporting Bruxelles est géré au quotidien par des bénévoles qui sont présents chacun entre 20 et 40 heures au club et cette gestion est de plus en plus lourde. Il lui est nécessaire de trouver une solution pour engager du personnel permanent pour la partie administrative et la coordination des projets.

Il donne l'exemple de maisons de jeunes ou de quartier qui bénéficient de personnel rémunéré, quatre personnes pour une trentaine de jeunes et se demande pourquoi il n'en est pas de même pour les clubs sportifs qui accueillent dix fois plus de jeunes.

Suite à la nouvelle législation sur le bénévolat, les bénévoles et les entraîneurs ne peuvent être défrayés que jusqu'à un certain montant, 1.300 € par an. Il souhaite que ce plafond de défraiement des bénévoles soit revu à la hausse et propose le montant de 5.000 €.

Des difficultés sont également rencontrées au niveau des infrastructures. Le Sporting Bruxelles accueille plus de 420 jeunes mais ne dispose d'aucun

bureau pour gérer l'administratif, accueillir les parents et les jeunes; tandis que le matériel sportif est stocké dans des containers.

Concernant les moyens financiers, le club a perçu un subside de 2.800 € de la Commission communautaire française destiné aux clubs sportifs et davantage dans le cadre du projet « formation des jeunes » initié par la Région bruxelloise. M. Ban Abdellah salue cette enveloppe budgétaire dégagée, concernant l'image de Bruxelles qui soutient les clubs.

Il précise que la cotisation des parents au Sporting Bruxelles s'élève à 320 € par an, ce qui est moins que la moyenne bruxelloise de 400 €, alors que le coût réel d'un enfant s'élève à 470 € par an. Afin de pallier à cette différence, le club ne peut compter que sur des sponsors qui sont de plus en plus difficiles à trouver.

M. Ban Abdellah relève également le manque de formation des moniteurs. En moyenne, leur défraiement s'élève à 240 € par mois, la limite de défraiement des bénévoles est fixée à 130 € par mois. Il se demande quelle solution pourrait être trouvée pour former les moniteurs et les indemniser en toute légalité.

M. Jamel Bahki, coordinateur de Emergence-XL, rappelle que la boxe est souvent assimilée à une pratique dans une cave, ou un garage. Emergence a bénéficié du contrat de quartier Sceptre ainsi que de la mise à disposition d'une salle lumineuse et ouverte qui casse cette image.

Plusieurs cours collectifs sont donnés dans la salle de sport d'Emergence et le ring de boxe est ouvert sur le reste de la salle.

Près de 120 personnes suivent les deux cours de boxe anglaise. Ceux-ci vont d'ailleurs être renforcés à la rentrée 2015 afin de proposer trois cours par jour.

Beaucoup d'adolescents des quartiers Flagey, Ma-libran ou Schuman viennent à Emergence. La mixité sociale est donc assurée.

En outre, de plus en plus de femmes commencent à pratiquer la boxe, notamment pour la forte dépense d'énergie ou le travail cardio. Sur les 120 personnes qui suivent les cours, on compte une trentaine de femmes.

Concernant l'évaluation du projet, les différents partenaires, Actiris ou la Mission locale d'Ixelles, évaluent le partenariat au milieu et à la fin de chaque formation.

Après chacune d'elle, un accompagnement est proposé au jeune, ainsi qu'un abonnement de trois mois à la salle de sport, afin de rester en contact avec celui-ci.

Pour M. Bahki, la meilleure évaluation, et la meilleure preuve de succès du projet résident dans le fait que les jeunes arrivent seuls chez Emergence, grâce au bouche à oreille. Il ne faut plus aller les chercher.

Au niveau des limites que connaît Emergence, M. Bahki regrette que seules trois formations puissent être organisées par an. Ces formations comptent 14 personnes maximum. Ces limites sont fixées, notamment, par l'équipe d'Emergence, qui ne compte que six personnes.

Concernant les subsides, plusieurs contacts doivent à chaque fois être pris avec différents ministres en fonction de leurs compétences.

M. Bahki précise que Emergence n'est pas un centre de formation agréé et qu'il bénéficie de l'agrément de la Mission locale d'Ixelles.

Les frais d'abonnements à la salle de sport permettent notamment de financer le projet de formation.

Pour répondre à M. Fassi-Fihri, en plus de la Mission locale d'Ixelles et d'Actiris, Emergence travaille en partenariat également avec la Mission locale de Molenbeek, Mission locale d'Etterbeek, JES ASBL et Bruxelles Carrefour Formation.

M. Mohamed Ban Abdellah, manager au Sporting Bruxelles, souhaite également une certaine pérennisation au niveau des subventions et de l'occupation des infrastructures. Il émet l'idée que les clubs sportifs puissent, comme cela se fait en cohésion sociale, remettre des programmes de subventions qui courraient sur cinq années.

Il regrette également la disparation des chèques-sport qui a eu pour conséquences que les clubs sportifs ont perdu de nombreux jeunes qui avaient besoin de ces chèques pour pratiquer un sport.

M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH) demande aux trois intervenants de définir une priorité qu'ils établiraient s'ils étaient ministre des Sport, à budget constant. Il demande également sous quelle forme les chèques-sport devraient être réintroduits, et pour quel public.

M. Pierre Desmet, directeur de la Fondation Constant Vanden Stock, répond que le dialogue doit être constructif entre les clubs et la Fédération, notamment pour attribuer les subsides de manière cohérente. La multiplication des clubs sportifs engendre

une multiplication des subsides sans pour autant qu'une réflexion globale soit menée.

M. Mohamed Ban Abdellah, manager au Sporting Bruxelles, mènerait, quant à lui, une réflexion sur l'efficacité et la pérennisation de la quarantaine de clubs de foot bruxellois. Il favoriserait un plus grand professionnalisme des encadrants et irait chercher des subsides dans les autres compétences que le sport, comme la cohésion sociale, la santé, l'intégration socioprofessionnelle, etc.

Il évaluerait également ce qui se passe sur le terrain.

Concernant les chèques-sport, M. Ban Abdellah considère que ceux-ci doivent être distribués en fonction des revenus des personnes et en priorité aux jeunes.

M. Éric Bott, rapporteur, précise aux commissaires que certaines communes ont fait le choix budgétaire d'assumer les chèques-sport sur leur budget.

M. Jamel Bahki, coordinateur de Emergence-XL, donnerait, quant à lui, la priorité à la formation des jeunes, en y associant la pratique sportive.

Emergence mène également un projet de lutte contre le décrochage scolaire, avec l'Athénée royale d'Ixelles en travaillant, notamment, sur la concentration et la confiance en soi.

Malheureusement, de nombreux jeunes ne comprennent pas l'intérêt de l'école et n'ont aucune vision d'avenir. Les politiques menées doivent être plus globales.

Concernant les chèques-sport, le but poursuivi doit être cohérent. Selon M. Bahki, ceux-ci doivent être octroyés aux personnes qui en ont le plus besoin, relativement à leurs revenus, et en priorité aux enfants.

Pour **M. Pierre Kompany (cdH)**, la Fondation Constant Vanden Stock suit une logique américaine selon laquelle elle profite de l'image positive du club de foot pour attirer les sponsors et récolter des moyens financiers.

Il demande à ce sujet à M. Desmet s'il compte, un jour, requérir l'aide des institutions publiques.

Dans les pays nordiques, pour chaque budget octroyé à un projet qui bénéficie principalement aux garçons, un budget identique doit être consacré à un projet qui touche principalement des filles. Certaines frontières, que ce soient des frontières sociales, genrées, géographiques ou autres empêchent une pra-

tique sereine du sport. M. Kompany aimerait savoir ce que recommande M. Ban Abdallah à ce sujet.

Pour conclure, et les intervenants pourront faire parvenir leur réponse par après, M. Kompany souhaite savoir si Emergence estime avoir atteint le nombre maximum de jeunes en souffrance pour un emploi.

3. Le sport comme enjeu intergénérationnel

3.1. Exposé de M. Dominique Coulon, secrétaire général de la Ligue francophone de Hockey

Pour M. Dominique Coulon, secrétaire général de la Ligue francophone de hockey, le sport est par essence intergénérationnel, de par sa pratique à tous les âges. Le hockey se joue tant à 4-5 ans qu'à 70-75 ans, par les « super vétérans ». Le hockey étant un sport très physique, ces joueurs plus âgés ne représentent qu'une minorité des pratiquants.

Une réflexion est néanmoins menée au sujet de l'intergénérationnel, notamment en ce qui concerne l'occupation des infrastructures.

La Ligue de hockey a été scindée en 2012 en une Ligue francophone et une Ligue néerlandophone, qui se chargent des services aux clubs. Une coupole unitaire reste cependant compétente pour les équipes nationales.

Un plan stratégique a été élaboré par la Ligue francophone. Celui-ci balise ses objectifs en tant qu'organe fédérateur et administratif de la pratique du hockey.

De par son action, la Ligue francophone de hockey vise à promouvoir la pratique et le développement du hockey ainsi que les valeurs que ce sport véhicule. Elle organise par ailleurs des compétitions régionales et des formations de cadres sportifs.

La Ligue a également pour objectif d'offrir un service efficient dans une perspective d'excellence et une plus-value concrète des clubs, notamment en ce qui concerne la coordination et le développement de leurs activités, l'aide et l'accompagnement dans la gestion au quotidien et le relais auprès des différentes instances sportives administratives et politiques.

La Ligue francophone de hockey a pour ambition de renforcer le partenariat avec les clubs afin de permettre à ceux-ci de pouvoir accueillir efficacement chaque membre qui se présente.

Le hockey francophone compte près de 20.000 membres, 41 clubs et 39 terrains. Les membres sont, pour 40 %, des femmes et, pour 54 %, des jeunes, jusqu'à 19 ans.

Le hockey bruxellois, quant à lui, compte 12.000 membres, 20 clubs et 17 terrains. Au vu du nombre de hockeyeurs, ils seraient 700 par terrain, à Bruxelles. Le nombre de terrains accessibles n'est donc pas suffisant.

Entre 2010 et 2015, la croissance du nombre de membres a été exponentielle et a augmenté de 51 %. Cette croissance s'explique notamment par les bons résultats des équipes nationales et par la meilleure visibilité médiatique du sport.

Dans les statistiques présentées, M. Coulon relève le caractère genré du hockey. En effet, sa pratique est presque autant masculine que féminine. Ce constat doit être pris en compte dans le développement du hockey.

À titre de comparaison, en Hollande, il est dénombré 150.000 membres dans les clubs de hockey, dont 100.000 femmes alors qu'en Belgique, on compte 37.000 membres au total.

Les défis principaux pour le hockey à Bruxelles sont d'apporter une réponse satisfaisante au manque d'infrastructures et de favoriser l'ouverture de ce sport à toutes les populations. En effet, le hockey est principalement pratiqué dans le sud et l'est de la Région.

La pratique croissante du hockey doit également être prise en compte dans les défis à relever. Plusieurs clubs bruxellois comptent plus de 1.000 membres, ce qui engendre une professionnalisation et une complexité de gestion dans le chef des gestionnaires des clubs.

90 % des clubs bruxellois sont saturés au point que certains d'entre eux n'organisent plus leur promotion, n'étant pas capables de réserver une suite favorable à de nouvelles demandes d'inscription.

Concernant la pénurie d'infrastructures, des partages de terrains synthétiques pourraient être organisés avec d'autres sports.

Plusieurs projets sont en réflexion ou en cours de réalisation :

- l'examen de potentialités de développement, notamment concernant les conclusions du cadastre sport et l'éventuelle réaffectation de terrains inoccupés, la transformation de terrains mouillés en terrains synthétiques et la mutualisation des occupations;

- le développement d'une politique de sport cohérente et homogène. En Région wallonne, Infrasport gère toutes les infrastructures sportives wallonnes. Une telle gestion centralisée et harmonieuse devrait voir le jour à Bruxelles;
- le développement de nouvelles pratiques, notamment concernant le hockey féminin, le hockey together (avec des personnes porteuses d'un handicap), le street hockey, qui consiste à installer des terrains amovibles dans des quartiers moins concernés par la pratique du hockey, ou les projets diversité qui vise une intégration par le sport, et
- une meilleure occupation des terrains disponibles, notamment en passant par des partenariats avec les écoles ou par des projets de sport pour les seniors.

3.2. Exposé de M. Philippe Andrianne, secrétaire politique d'Enéo et de Mme Aurore Devos, coordinatrice d'EnéoSport

EnéoSport est une association sportive destinée aux aînés qui a été créée en 1976 et qui est reconnue par l'Adeps depuis 1978. Celle-ci est une fédération référente du sport de loisir pour les aînés en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Contrairement à la Ligue francophone de hockey, EnéoSport n'est pas une fédération liée à une discipline sportive. EnéoSport est une association gigogne d'Enéo, le mouvement social des aînés. Celui-ci s'occupe plus particulièrement de l'action sociale, culturelle, d'éducation permanente, ainsi que du lien social et des loisirs pour les aînés en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enéo compte 40.000 membres et est, par ailleurs, soutenu par les mutualités chrétiennes.

EnéoSport compte plus de 16.000 affiliés, dont, seulement, 265 à Bruxelles. Ce faible nombre de Bruxellois s'explique notamment par le manque d'activités proposées spécialement à destination des aînés.

Dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles, 550 clubs sportifs proposent 617 activités destinées spécifiquement aux seniors.

Concernant le volet intergénérationnel, **Mme Aurore Devos, coordinatrice d'EnéoSport**, explique que les activités sont proposées aux personnes de plus de 50 ans, les plus âgés ayant au-delà de 90 ans. La moyenne d'âge des participants est de 70 ans; trois générations peuvent donc se côtoyer.

Certaines activités attirent davantage de jeunes seniors ou des plus âgés, comme la marche nordique et la zumba gold.

M. Philippe Andrianne, secrétaire politique d'Enéo, demande quels sont les objectifs poursuivis par la mise en place d'activités intergénérationnelles.

En pratiquant du sport, le public d'EnéoSport recherche des rencontres, un lien social, la convivialité, le plaisir de bouger sans chercher la performance ainsi que l'engagement.

L'objectif principal serait donc moins l'intergénérationnel que la rencontre de ces quatre attentes.

Les rencontres intergénérationnelles peuvent également se faire au travers du volontariat que certaines personnes âgées effectuent dans les clubs de sport.

La spécificité d'EnéoSport réside dans son accessibilité, notamment financière, et dans son offre multisports. Les affiliés ne viennent pas seulement consommer les activités sportives. Celles-ci sont proposées par et pour les aînés. Ils participent ainsi au développement du mouvement. La socialisation et la prévention en termes de santé sont également des objectifs à atteindre.

Les moniteurs sportifs sont, pour la plupart, formés en interne.

Les axes principaux d'EnéoSport sont les suivants :

- la resocialisation de personnes qui quittent leur activité professionnelle et qui doivent se reconstruire un réseau;
- la prévention santé dans un sport pratiqué en toute modération, et qui vise avant tout le bien être bio-psycho-social et
- la possibilité, pour certains, de retrouver une valeur sociale et sortir de l'isolement.

M. Andrianne poursuit en décrivant que le caractère intergénérationnel se conçoit assez naturellement dans les différentes activités.

Différentes tranches d'âge se retrouvent au sein des fédérations disciplinaires mais Enéo offre une autre approche qui permet de rencontrer d'autres types de besoins, notamment grâce à la diversité des profils rencontrés.

En effet, certains seniors ne désirent pas participer à des activités intergénérationnelles et préfèrent rester entre personnes du même âge. Des activités sont donc proposées en ce sens également.

Mme Aurore Devos, coordinatrice d'EnéoSport, détaille que, à Bruxelles, EnéoSport propose 13 activités différentes, dont 9 disciplines, pour 10 clubs, ce qui représente une offre de 20 activités par semaine.

Les femmes représentent 80 % du public bruxellois d'Enéosport et 60 % de ce public est âgé entre 65 et 74 ans.

Suite à une étude menée en partenariat avec le ministre Rachid Madrane sous la précédente législature, un cadastre des activités proposées aux seniors sur Bruxelles a pu être dressé.

27 disciplines différentes sont proposées sur Bruxelles, ce qui représente 109 activités organisées par différentes associations comme S'académie, Gymsana, Enéosport, les services des sports communaux ou le service seniors de la Ville de Bruxelles. Aucune institution commerciale ne propose d'activités spécialement dédiées aux seniors.

M. Philippe Andrianne, secrétaire politique d'Enéo, souhaiterait que les données récoltées soient intégrées au cadastre sport afin de prendre en compte les spécificités d'un public plus âgé.

Une meilleure information à destination des aînés permettrait une pratique plus étendue au sein de ce public cible, tout comme une offre plus importante, que ce soit par des activités spécialement dédiées aux aînés ou par une prise en considération de ceux-ci au sein des disciplines sportives plus classiques.

De plus, le manque de moyens rend EnéoSport moins performant à Bruxelles qu'en Wallonie. Le personnel de l'association compte sept équivalents temps plein, dont 1,5 emploi pris en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles et 5,5 emplois APE octroyé par la Région wallonne. Malheureusement, aucun emploi ACS n'a été octroyé par la Région bruxelloise.

M. Andrianne conclut en demandant aux députés que le monde législatif se concertent avec le secteur avant de légiférer sur un sujet qui le concerne.

Il cite comme exemple le décret rendant obligatoire un défibrillateur dans les infrastructures sportives et précise que le respect de ce décret est difficile pour des associations comme EnéoSport qui ne travaille pas dans des infrastructures spécialement dédiées au sport.

3.3. Discussion

M. Alain Courtois (MR) soulève trois paradoxes dans l'intervention de M. Coulon. Le premier étant qu'une fédération sportive décide de ne plus faire de promotion pour son sport faute d'infrastructures

disponibles; le deuxième étant que, faute de places disponibles, les nouveaux adhérents qui viendraient de quartiers moins concernés par le hockey, ne pourraient pas s'inscrire dans certains clubs, et le troisième paradoxe est que le hockey est un sport qui attire beaucoup de monde, notamment aux matches, mais qu'aucun droit d'entrée n'est demandé.

Cette absence de droit d'entrée a des conséquences sur la charge d'entretien des infrastructures. Des nouvelles formes de financement devraient être développées, comme les partenariats public-privé. Par ailleurs, pour M. Courtois, les pouvoirs publics doivent prendre leur part de responsabilité dans le financement de ces infrastructures.

Le commissaire regrette également l'absence d'un centre de formation.

Concernant la présentation d'EnéoSport, M. Courtois soulève la difficulté d'informer et de toucher certains seniors. Des projets devraient être développés avec les communes, notamment en ce qui concerne l'accessibilité financière du sport aux seniors.

Il conclut en soulevant la nécessité de créer des infrastructures sportives spécifiques aux seniors, comme les physio-parcs.

M. Eric Bott, rapporteur, rappelle que la Région, en complément des communes, soutient de nombreux projets de création ou d'amélioration d'infrastructures sportives, notamment à destination du hockey.

Le commissaire rappelle également que des mutualisations de terrains sont possibles, notamment avec le foot.

Par ailleurs, il demande pourquoi le hockey ne se développe pas en salle et évoque les agorasports qui pourraient être mis à disposition pour ce faire, notamment dans les communes qui sont moins concernées par la pratique du hockey. Le street hockey devrait également être utilisé comme outil de promotion et d'ouverture.

M. Bott soulève également la question des chèques-sport qui ne bénéficient pas aux joueurs de hockey, dans le sens où les personnes qui bénéficient de ces chèques ne pratiquent pas ce sport. Il en demande les raisons.

Concernant la pratique du sport par les aînés, M. Bott s'interroge sur la pratique de la natation par ceux-ci, ainsi que sur la nécessité des certificats d'aptitude.

Il regrette également le peu de partenariats qui existent avec les communes. Ces dernières pour-

raient en effet mettre leurs infrastructures sportives à disposition de clubs sportifs pour les aînés pendant la journée, période pendant laquelle ces infrastructures sont moins utilisées.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) demande aux représentants d'Enéosport ce qui explique le faible taux de membres bruxellois par rapport aux autres régions.

Il s'interroge également sur l'existence d'une étude spécifique concernant la pratique du sport par les aînés.

Le commissaire demande également si des contacts existent entre les fédérations sportives disciplinaires et Enéosport afin de faire connaître les activités spécifiques aux aînés.

Concernant la pratique du hockey, et s'inspirant du modèle de l'économie de partage, M. Fassi-Fihri aimerait savoir si des expériences de mutualisation de terrains, notamment avec des clubs de foot, ont déjà été réalisées et quelles en sont les conclusions.

Il soulève ensuite le défi de la diversité dans le hockey et insiste sur l'importance de cette dernière dans le sport. Il demande si des actions concrètes ont été menées et si des évaluations de celles-ci ont été faites.

Pour conclure, il évoque les « super vétérans », qui sont âgés de plus de 75 ans et aimerait savoir si ceux-ci sont joueurs ou volontaires.

Pour **M. Julien Uyttendaele (PS)**, les infrastructures sportives ne sont pas entretenues équitablement. Il demande quelle coordination existe quant à leur gestion et quel est le rôle de la Ligue francophone à ce sujet.

De plus, il aimerait savoir quels sont les contacts avec les autres fédérations sportives concernant une éventuelle mutualisation des terrains ou lors d'une nouvelle construction de terrain.

Le commissaire s'interroge également sur le public fort ciblé qui pratique le hockey et en demande les raisons à M. Coulon. Serait-ce dû au prix des cotisations et de l'équipement ?

À ce sujet, il soulève l'idée de développer le street hockey dans différents quartiers et de mener des actions de promotion sociale.

M. Uyttendaele regrette le fait que, suite à la scission de la fédération en deux Liges, les équipes francophones ne puissent plus affronter les équipes néerlandophones.

M. Serge de Patoul (FDF) s'interroge sur l'éventuel effet de mode qui amènerait autant de personnes vers le hockey et se demande si les investissements sont pensés à long terme ou s'ils risquent de tomber en désuétude, comme cela avait été le cas pour d'autres sports comme le squash.

Pour conclure, M. de Patoul demande quels sont les liens d'Enéosport avec le monde du volontariat. Il s'interroge également sur le rôle des volontaires dans le monde sportif.

M. Philippe Andrianne, secrétaire politique d'Enéo, répond que la cotisation pour Enéosport s'élève à 19 € par an et couvre les assurances. La pratique des sports proposés ne demande pas d'équipement sportif particulier.

Au-delà de la cotisation, des défraiements peuvent être demandés par séance. Par exemple, à Bruxelles, la pratique de la marche nordique coûte 50 € par trimestre.

Beaucoup de collaborations ont été mises en place, notamment concernant des mises à disposition gratuites de locaux dans des centres sportifs, des écoles, des salles paroissiales et autres.

Les seniors pratiquent leurs activités sportives essentiellement pendant la journée, ce qui rend compliqué le partage des infrastructures sportives scolaires, notamment concernant la pratique de la natation.

Concernant la distillation de l'information, Enéosport est à la recherche de partenariats avec les communes pour que celles-ci distribuent leur brochure à destination des aînés.

M. Andrianne propose également que des renseignements à destination spécifique des aînés soient accessibles sur le site du cadastre sport.

Un travail en réseau est mené au sujet du volontariat, notamment au travers de la plate-forme francophone du volontariat qui regroupe les offres et les demandes du secteur. Doubler, par Enéo, le travail déjà réalisé n'aurait pas de sens.

Mme Aurore Devos, coordinatrice d'Enéosport, rappelle qu'une étude est pour le moment menée par l'Université catholique de Louvain (UCL) concernant la pratique physique et sportive chez les aînés. Les résultats de celle-ci devraient être connus en octobre 2015.

Cette étude a été menée en concertation avec les mutualités chrétienne et leurs membres. Près de 15.000 questionnaires ont été renvoyés complétés.

Pour **M. Philippe Andrienne, secrétaire politique d'Enéo**, le partage des infrastructures sportives est un éternel problème, une réflexion est menée à cet égard, notamment avec le secteur « éducation » de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'idéal serait, qu'au moment de la construction d'un nouveau terrain ou de nouvelles infrastructures, chaque projet soit pensé pour la pratique complémentaire de plusieurs sports.

Pour répondre à M. Fassi-Fihri au sujet du peu de membres bruxellois, M. Andrienne rappelle le manque de moyens, notamment humains, de la fédération et évoque le tissu d'initiatives déjà fort important sur le territoire bruxellois.

La difficulté principale rencontrée par Enéosport est de sensibiliser les personnes qui ne pratiquent pas naturellement un sport.

M. Dominique Coulon, secrétaire général de la Ligue francophone de hockey, appuie la constatation de M. de Patoul au sujet de l'effet de mode du hockey par les bons résultats des équipes nationales. L'objectif de la Fédération et de la Ligue est de pérenniser cette pratique, le sujet étant d'ailleurs un des axes du plan stratégique évoqué dans son exposé introductif.

Afin de limiter cet effet de mode et de pérenniser la pratique du hockey, la Ligue francophone tente de mobiliser les membres afin qu'ils s'investissent dans leur club, par exemple en devenant volontaires et de permettre ainsi d'offrir un service de qualité à tous les membres.

À cet égard, un effort doit également être développé en ce qui concerne la formation des jeunes.

Pour M. Coulon, il est préférable d'accueillir convenablement les membres dans des structures confortables, quitte à refuser du monde, plutôt que de jouer sur des terrains saturés.

À cet égard, des mutualisations de terrains doivent être développées, surtout à Bruxelles. Des expériences de partage de terrains positives entre le foot et le hockey existent, comme à la Rasante, à l'Orée ou à Louvain-la-Neuve.

Concernant l'entretien des terrains et des infrastructures, une commission a été créée au sein de la Ligue afin d'accompagner les clubs à ce sujet. Les investissements étant importants, un bon entretien des terrains évite des frais supplémentaires inutiles.

Selon M. Coulon, rendre les matches payants ne serait pas une solution de financement alternatif. Il pense plutôt au développement de partenariats public-privé.

Au sujet des remarques qui ciblent le hockey comme un sport pratiqué par un public privilégié, M. Coulon précise que, à sa connaissance, aucune personne n'a jamais été refusée dans un club de hockey sur base de ce critère.

Une réflexion est néanmoins menée sur le sujet et le ministre René Collin a lancé un appel à projets relatif au Plan hockey. Plusieurs projets rentrés portent sur la diversité dans le hockey à Bruxelles.

Une autre solution pourrait être de réduire les cotisations, pour certaines personnes, pendant la première année.

Répondant à M. Bott concernant une pratique du hockey en intérieur, M. Coulon précise que le street hockey se pratique autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Vu l'organisation de la saison de hockey indoor (de novembre à février), les clubs omnisports rechignent à accueillir des équipes en intérieur mais des hangars désaffectés pourraient être reconvertis en salles de sport.

M. Coulon souhaiterait que la politique sportive bruxelloise soit homogénéisée, et qu'un seul interlocuteur soit compétent pour développer une vision commune et cohérente.

Répondant à M. Fassi-Fihri, il précise que les super vétérans peuvent être des volontaires ou des joueurs.

Concernant la scission de la fédération, M. Coulon dresse un bilan positif de celle-ci. De réelles collaborations sont mises en œuvre, et la Ligue francophone partage ses bureaux avec la Ligue néerlandophone afin de permettre un dialogue permanent entre les deux.

Il précise en outre que les rencontres du niveau national se jouent toutes équipes confondues.

M. Eric Bott, rapporteur, évoque le rassemblement des échevins des sports qui pourrait rencontrer les deux intervenants afin de faire suivre leurs propositions dans les communes bruxelloises.

4. L'articulation entre les différents niveaux de pouvoir

4.1. Exposé de M. Jean-Michel Garin, inspecteur principal à l'Adeps

Pour M. Jean-Michel Garin, inspecteur principal de l'Adeps, la politique sportive à Bruxelles est relativement paralysée suites aux différentes réformes de l'État qui ont eu lieu.

Dans la déclaration de politique générale de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il est mentionné que « pour encourager la pratique sportive, le Gouvernement souhaite assurer une concertation régulière entre les acteurs du mouvement sportif, entre les secteurs transversaux comme l'enseignement et la santé et entre les différents niveaux de pouvoir compétents et poursuivre le dialogue avec le gouvernement fédéral pour assurer une revalorisation du statut des bénévoles ainsi que des dispositions fiscales touchant au sport ».

Actuellement, une concertation est menée régulièrement entre les différents acteurs du mouvement sportif.

Par contre, des rencontres ont lieu entre les différents ministres des Sports, francophone, néerlandophone et germanophone, mais ces rencontres portent uniquement sur le dopage et le financement des délégations et des équipes olympiques.

Aucune autre articulation entre les différents niveaux de pouvoir compétents n'est prévue.

À titre d'exemple, aucune concertation n'a eu lieu au sujet de la création d'un centre sportif de haut niveau ou de la localisation du futur stade national.

M. Garin dresse le contexte historique du partage de la compétence sportive.

En 1956, l'Institut National pour l'Éducation Physique et les Sports (INEPS) est créé. L'État est alors compétent en matière de Sport au travers du ministre des Affaires sociales et de la Santé publique.

Suite à la première réforme de l'État de 1970, la compétence sportive et l'INEPS sont scindés et le sport francophone dépend alors de la communauté culturelle française.

Plusieurs observateurs s'accordent à dire que le sport connaît son âge d'or en 1976, suite à la mise en place d'une politique sportive volontariste, notamment par la création des centres Adeps.

Depuis 2004, une nouvelle tendance positive s'amorce.

Suite aux accords intra-francophones, une série de compétences ont été transférées de la Fédération Wallonie-Bruxelles à la Région wallonne et la Commission communautaire française, sans pour autant que le budget y afférent soit également transféré. Les infrastructures sportives en font partie.

Pour M. Garin, le fait qu'un ministre wallon gère, depuis la fin des années nonante, à la fois les infrastructures sportives wallonnes et la politique du Sport en Fédération Wallonie-Bruxelles, n'est pas favorable aux Bruxellois et à leurs infrastructures sportives.

Selon lui, un ministre bruxellois devrait être compétent pour la politique sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles afin de rétablir un équilibre dans les subventions aux infrastructures sportives.

Il donne comme exemple le dossier concernant la localisation du centre sportif de haut niveau, suite auquel plusieurs villes wallonnes se sont vues octroyer des subsides importants en compensation (Louvain-la-Neuve : 21 millions d'€, Liège : 16 millions d'€, Namur : 13 millions d'€, le Country hall à Liège qui a coûté plus de 25 millions d'€). Bruxelles, quant à elle, n'a rien perçu, si ce n'est le financement de deux nouveaux terrains de hockey et la mise à disposition de locaux pour la fédération de hockey.

Par ailleurs, d'importantes rénovations ont été faites, notamment au centre Adeps de Spa, alors qu'aucun investissement n'a été consenti pour doter les centres Adeps bruxellois d'un hébergement.

En Wallonie, chaque centre Adeps est dirigé par un directeur. À Bruxelles, par contre, les trois centres, d'Auderghem, de Woluwe et d'Anderlecht, se partagent un seul directeur.

Une réelle différence de traitement est constatée entre les centres Adeps wallons et les centres Adeps bruxellois, notamment en termes de financement, de gestion et de rénovation. Les centres Adeps bruxellois investissent, en rénovation, l'argent qu'ils génèrent alors que les centres wallons sont subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour ce faire.

M. Garin évoque également le peu de Bruxellois au sein du personnel de l'administration centrale.

Il évoque ensuite le Fonds des Sports qui est alimenté par une dotation de la Loterie nationale et les cotisations des membres qui fréquentent les centres Adeps. Le Fonds des Sports soutient financièrement des initiatives sportives et des fédérations ou des mouvements sportifs.

Depuis 2008, le personnel employé par les centres Adeps n'est plus payé par ce Fonds mais directement par le ministère. M. Garin se demande quelle est la destination du solde de celui-ci à présent.

M. Garin regrette par ailleurs que les investissements dans les infrastructures bruxelloises stagnent alors que la population bruxelloise augmente fortement. De nouvelles classes sont créées au sein des écoles mais les salles de sport ne sont pas rénovées ou agrandies.

M. Garin conclut en suggérant aux commissaires de demander des précisions quant aux investissements qui sont faits et à leur localisation ainsi qu'à l'utilisation du Fonds des Sports. Il souligne également la pertinence du cadastre des infrastructures sportives qui permet d'identifier les besoins et d'agir en conséquence.

4.2. Exposé de M. Philippe Vanderschueren, de Peps-Sport, auteur du cadastre sport

M. Philippe Vanderschueren, de Peps-Sport et auteur du cadastre sport, présente le cadastre des infrastructures sportives qui a été établi au cours de l'année 2013.

Le cadastre analyse les infrastructures à Bruxelles, qui sont au nombre de 2.000 équipements, la pratique sportive (qui fait du sport à Bruxelles) et l'offre sportive (qui propose du sport à Bruxelles). Ces constats permettent, par la suite, le développement d'une politique de sport pour tous ainsi que l'établissement de priorités objectives.

Dans une société qui devient de plus en plus duale, le sport est un moyen d'épanouissement, d'émancipation et de cohésion sociale.

Les enjeux du sport en Région bruxelloise sont les suivants :

- réduire la dualisation de notre société, notamment en permettant l'épanouissement de tous, en acceptant les spécificités de chacun et en pratiquant le « vivre ensemble » et le respect;
- suivre les changements et la croissance démographiques dans le but d'adapter l'offre sportive aux besoins des aînés et
- maîtriser les dépenses publiques en réduisant les coûts de sécurité sociale, grâce une pratique sportive régulière et en inscrivant la stratégie d'action pour le sport dans une vision à long terme.

La Région bruxelloise doit se donner pour objectif de proposer des activités sportives à des tarifs accessibles pour tous les publics : les femmes, les enfants (stages), les seniors, les personnes porteuses d'un handicap (handisport), les sportifs en clubs et les sportifs qui pratiquent de manière autonome (et qui ne se retrouvent pas dans le cadastre).

Le cadastre analyse trois niveaux; la pratique sportive, l'offre de sport et les infrastructures.

Concernant l'analyse de la pratique sportive, le cadastre identifie les personnes pratiquant un sport en Région Bruxelles-Capitale, qu'ils soient habitants ou navetteurs, qu'ils le pratiquent dans le cadre d'une organisation sportive ou pas (sport libre), qu'ils soient hommes ou femmes, âgés de 3 à 60 ans et plus.

Le cadastre a recensé plus de 60 sports regroupés en 30 catégories.

Concernant l'analyse de l'offre du sport, le cadastre identifie les clubs reconnus (57 % du total), les clubs sportifs non reconnus (34 %), les associations sportives (3 %), les associations multi activités (5 %) et les administrations publiques (2 %).

Le cadastre analyse enfin les différentes infrastructures sportives : les bassins aquatiques, les terrains de tennis couverts et en plein air, les terrains de grands jeux (football, rugby, hockey et baseball), les salles de pratiques collectives (dans les centres sportifs et les écoles), les équipements extérieurs et petits terrains en accès libre (« Agoraspace») et les autres équipements : manèges, golfs, boulodromes, pistes de ski ...

Ces infrastructures sont gérées par les pouvoirs publics, les écoles des différents réseaux ou des gestionnaires privés.

Le cadastre met également en lumière les facteurs d'inégalités potentielles dans la pratique sportive (l'âge, le genre, le niveau de revenus des habitants de la commune, etc.), dans l'offre de sport (le niveau de revenus des habitants de la commune, le type de sport pratiqué, la superficie de la commune) et dans les infrastructures (le niveau de revenus et la superficie de la commune, l'ouverture au public et aux clubs, les horaires d'accès aux équipements, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite).

Au niveau de la pratique sportive, en 2011, le cadastre dénombre 136.608 pratiquants dans la Région Bruxelles-Capitale, dont 25 % ne sont pas Bruxellois.

7,2 % de la population pratique un sport dans un club reconnu par une fédération sportive, par rapport à une moyenne nationale de 12,5 %.

69 % des pratiquants sont des hommes. Les femmes, quant à elles, préfèrent les sports non compétitifs, de loisir.

Le niveau de pratique sportive se réduit de moitié après 45 ans.

Les communes du croissant pauvre de Bruxelles ont des taux de pratique sportive 2 à 3 fois moindres que ceux du Sud-Est de la Région.

Ces constats ont amené à dégager les priorités suivantes :

- augmenter le niveau de pratique sportive féminine (dans les sports non compétitifs);
- amener les personnes de plus de 45 ans au « sport-santé » et augmenter les offres dans ce domaine et
- développer l'offre dans les communes à revenu inférieur (Saint-Josse-ten-Noode, Saint-Gilles, Molenbeek, Schaerbeek, Bruxelles, Forest, Anderlecht)

Au niveau de l'offre sportive, on constate que la Région bruxelloise compte moins de clubs et d'organisations sportives qu'en Flandre, alors que Bruxelles compte 25 % de pratiquants venant des deux autres régions.

43 % des clubs ou associations ne sont pas reconnus par une fédération et 40 % de l'offre sont concentrés dans 3 sports : les arts martiaux, le futsal et le football.

De plus, on remarque que le nombre de clubs augmente avec le niveau de revenu des habitants de la commune. En effet, le nombre d'organisations sportives par habitants et par commune est 5 fois moins élevé à Schaerbeek qu'à Auderghem ou à Watermael-Boitsfort.

Enfin, les communes avec les plus grands territoires telles que Bruxelles-Ville, Uccle et Anderlecht présentent la plus grande diversité d'offre sportive.

Les priorités dégagées pour augmenter l'offre sportive sont les suivantes :

- stimuler le développement de l'offre dans les communes aux revenus moyens par habitant les plus faibles : Saint-Josse-ten-Noode, Saint-Gilles, Molenbeek, Schaerbeek, Bruxelles, Forest, Anderlecht;
- soutenir de manière égale les clubs reconnus et non reconnus et

- augmenter la diversité de l'offre, en particulier le sport féminin et le sport santé.

Concernant les infrastructures sportives, le cadastre met en lumière que certaines communes ne possèdent pas de piscine.

De plus, certaines communes comme Koekelberg, Saint-Gilles et Saint-Josse-ten-Noode, du fait de leur petite superficie et de leur forte densité de population, doivent recourir aux terrains de grands jeux d'autres communes.

L'explosion du nombre de hockeyeurs augmente le besoin de terrains de grands jeux.

Les salles de pratiques collectives sont très prisées par le monde sportif et les communes de la première couronne, à part Bruxelles-Ville, ont moins de salles.

Il manque de petits terrains multisports de type « agoraspace » à Forest, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek, alors que les équipements de proximité devraient se multiplier dans les communes où la croissance démographique est la plus forte.

Les besoins en équipement varient d'une commune à l'autre. Globalement, les communes dont le revenu par habitant est le plus faible sont moins bien équipées.

Les nouvelles infrastructures sont, en majeure partie, accessibles aux personnes à mobilité réduite. Les équipements annexes comme les douches, les toilettes et les parkings ne le sont, quant à eux, pas toujours.

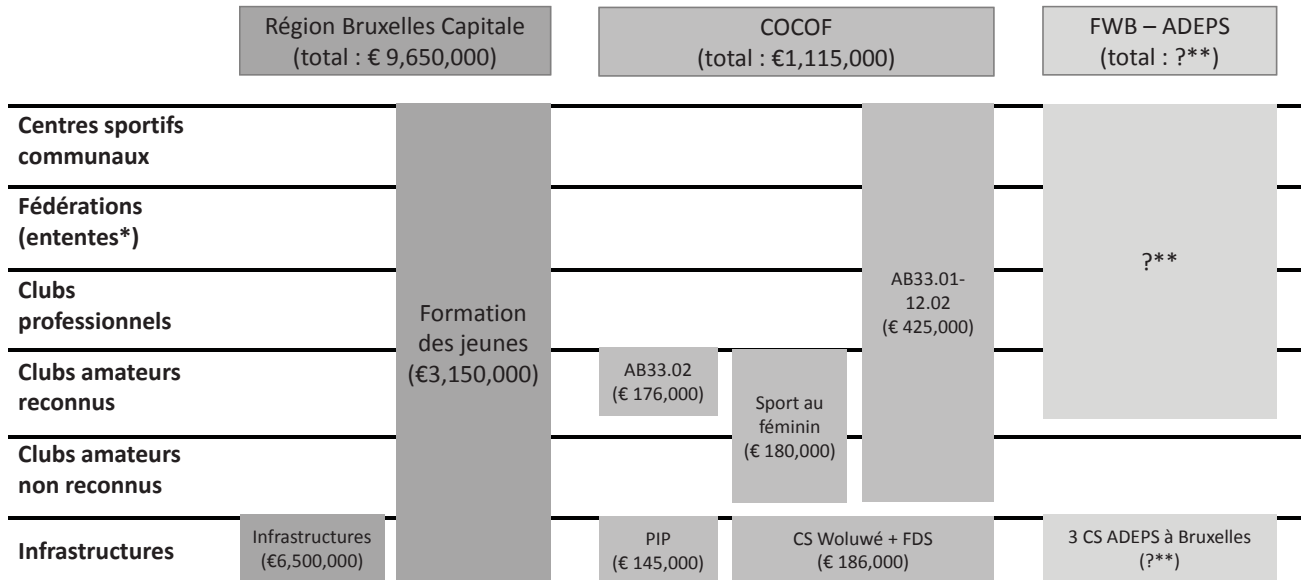
L'occupation des halls et salles de sport peut être optimisée. Beaucoup se trouvent dans les écoles et ne sont pas accessibles aux clubs. L'ouverture des équipements sportifs scolaires en dehors des heures de cours serait une solution efficace et peu coûteuse.

Les priorités concernant les infrastructures sportives sont les suivantes :

- investir dans les nouveaux équipements, en collaboration avec les communes, de manière sélective et priorisée en se basant sur les résultats du cadastre;
- augmenter l'accès aux équipements dans les écoles, en soirée et le week-end (y compris les piscines);
- sensibiliser les gestionnaires d'infrastructures aux problèmes d'accessibilité des équipements périphériques (toilettes, vestiaires, parking, ...).

Pour conclure, M. Vanderschueren présente un graphique qui détaille les sources de financement en matière de sport à Bruxelles en 2013.

Contexte institutionnel pour Bruxelles



* Uniquement à Bruxelles

** Montant alloué aux organisations en RBC

Alors que la Région wallonne investit 50 millions d'€ par an dans ses infrastructures sportives, la Région bruxelloise n'en investit que 6,5 millions d'€.

4.3. Discussion

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) demande à M. Garin quel rôle la Commission communautaire française pourrait jouer pour contrebalancer le poids de la Région wallonne dans la compétence du Sport et son financement.

Il s'interroge également sur les raisons qui justifient l'absence ou la rareté des partenariats entre les clubs sportifs et les écoles concernant la mise à disposition de leurs équipements sportifs. A ce sujet, il demande si des expériences ont déjà été menées.

Pour **M. Eric Bott, rapporteur**, certaines écoles non communales disposent d'importantes infrastructures sportives qui devraient être mutualisées. Parallèlement, certaines écoles souffrent du manque d'investissement dans leurs équipements sportifs.

Ce non-investissement provient de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui est compétente pour les bâtiments scolaires. Les communes n'ont pas les moyens

de prendre en charge la rénovation de ces bâtiments. Cela ne relève d'ailleurs pas de leurs compétences.

En outre, il regrette que certains clubs professionnels soient à ce point favorisés au détriment de clubs plus petits ou d'autres disciplines sportives.

M. Bott cite encore l'exemple du Centre sportif de la Woluwe qui pratique des taux horaires fort élevés. Il demande à ce sujet à M. Garin si une politique coordonnée est appliquée en ce qui concerne les bénéfiques qui peuvent être engendrés par les centres Adeps et se demande quelle est la pertinence, pour un centre Adeps, de faire des bénéfiques au détriment des clubs sportifs.

En complément et pour conclure, le rapporteur aimerait connaître la proportion des membres bruxellois au sein du personnel des centres Adeps d'Auderghem, Woluwe et Anderlecht.

Pour **M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH)** le Sport est une compétence qui touche beaucoup de secteurs, notamment la santé publique.

Les pouvoirs publics ont le devoir de s'occuper de la santé mentale et physique des citoyens et cette santé passe, notamment, par une pratique sportive régulière.

Il demande aux intervenants quelles seraient les collaborations idéales qui devraient exister entre la Commission communautaire française, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment pour équilibrer les investissements en faveur des infrastructures wallonnes et bruxelloises.

Le député revient sur le constat du manque d'infrastructures et demande quelles sont les raisons du manque de coopération entre les communes et les clubs sportifs.

M. Mampaka Mankamba souhaiterait également connaître la répartition géographique des équipements sportifs scolaires disponibles.

Il revient sur l'idée évoquée par M. Coulon au sujet d'une réaffectation d'anciens hangars industriels au bénéfice de la pratique du sport et demande si de tels sites ont déjà été identifiés.

Les clubs non reconnus représentent 40 % de l'offre du sport mais regroupent le plus grand nombre de sportifs pratiquants. Leur accessibilité financière, notamment par le paiement d'une cotisation, peut être un obstacle pour certaines personnes.

Le député conclut en appuyant la nécessité d'une coordination de la politique sportive au niveau de la

région. À ce sujet, il évoque la nécessité d'une harmonisation des prix des différentes infrastructures sportives, comme les piscines.

M. Mohamed Azzouzi (PS) rejoint l'idée de M. Mampaka selon laquelle le sport est une compétence transversale qui touche également à la santé. Il demande dans quelle mesure ces compétences ne pourraient pas également financer les infrastructures sportives.

Le sport requiert une vision plus globale, ainsi que des synergies et une coordination entre différentes compétences et différents niveaux de pouvoir.

M. Azzouzi souhaite une dissociation des budgets et un soutien aux communes dans les investissements sportifs.

Le commissaire conclut en évoquant l'accent particulier qui est mis sur la pratique du sport dans d'autres pays comme la Hollande et demande si des expériences ne peuvent pas être transposées dans notre région.

Pour **M. Jean-Michel Garin, inspecteur principal de l'Adeps**, l'une des solutions serait de créer, pour la Commission communautaire française, une structure telle qu'Infrasport en Région wallonne qui serait compétente pour toutes les infrastructures sportives de la région bruxelloise.

Il regrette également l'absence de coordination entre les deux instances.

Dans son exposé, M. Garin a soulevé le nombre important d'investissements consentis en Région wallonne. Il souhaite préciser, qu'avec les montants disponibles, il était difficile de faire mieux en Commission communautaire française.

Selon M. Garin, une vision à long terme de la politique sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles doit être établie.

Contrairement à une volonté de rassemblement au sujet de la localisation du centre sportif de haut niveau, ce dossier a créé beaucoup de tensions et de ruptures et démontre la nécessité de déterminer un projet commun.

M. Garin rejoint M. Bott concernant les prix exorbitants pratiqués par certains centres sportifs. Vu que le financement de ces centres sportifs est public, le modèle de gestion doit être repensé afin qu'un équilibrage soit effectué.

Par ailleurs, il tient à saluer le travail effectué par les équipes qui permettent, avec peu de moyens, que les salles soient occupées la majeure partie du temps.

M. Eric Bott, rapporteur, rappelle qu'un budget a été dégagé, à la Région, par le ministre Guy Vanhengel, concernant l'image de Bruxelles. Ce budget permet notamment de venir en aide aux clubs sportifs.

Des choix politiques doivent être faits, concernant le financement des clubs, afin de continuer à permettre le développement du sport pour tous.

M. Jean-Michel Garin, inspecteur principal de l'Adeps, évoque ensuite le baromètre de la condition physique, établi depuis 1994, qui permet de mesurer la condition physique des jeunes âgés de 10 à 18 ans en Communauté française. En 1994, la condition physique des jeunes était inférieure à celle des autres pays européens. Depuis 2004, la tendance continue à se détériorer et en 2014, on constate que la condition physique des jeunes est vraiment mauvaise.

Des investissements sont faits pour rendre les infrastructures sportives plus accessibles, un plus grand nombre de jeunes pratique du sport et, dans le même temps, leur condition physique se dégrade. M. Garin soulève les ravages de l'alimentation industrielle qui provoque une hausse des personnes qui souffrent d'obésité.

Il insiste sur le travail transversal qui doit être produit concernant les compétences de la santé, de l'enseignement et du sport. Un dossier à ce sujet est en préparation au sein de l'administration sportive. Il espère que celui-ci recueillera l'appui des deux autres administrations concernées.

Répondant à M. Azzouzi, l'intervenant précise que la Hollande, comme les pays nordiques, partagent d'autres valeurs culturelles que les nôtres. Le rapport au corps est foncièrement différent.

M. Philippe Vanderschueren, de Peps-Sport, auteur du cadastre sport, rappelle que le système sportif est devenu très régionaliste, notamment avec la scission des fédérations sportives par provinces.

Concernant les subventions, M. Vanderschueren évoque le concept de « sport d'utilité publique », dont les missions devraient être définies et qui devrait être subventionné en conséquence.

Le principe selon lequel un club sportif recevrait des subventions en fonction de ses résultats n'est pas, ou plus, celui qu'il faut suivre. Les subsides des clubs devraient plutôt être donnés en fonction de leur rôle d'utilité publique au niveau santé, éducation, vivre ensemble.

Le cadastre reprend toutes les données chiffrées qui ont été demandées et sera mis à jour en 2016. La version 2012 sera présentée dès septembre 2015 aux échevins des sports bruxellois.

Concernant les synergies qui doivent se développer entre les communes et les écoles, M. Vanderschueren précise que de telles synergies existent déjà dans certaines communes et qu'il existe des solutions pour que cela n'engendre pas de coûts importants pour les écoles ou les communes.

À Anderlecht, par exemple, toutes les écoles de la commune sont ouvertes aux clubs sportifs. Cette ouverture en dehors des heures de cours est rendue possible par la présence de conciergerie dans ces écoles, et n'engendre pas de surcoût.

À titre d'exemple toujours, la Vlaamse Gemeenschapscommissie travaille avec l'association Buurtsport qui gère des salles dans les écoles et leur occupation par des clubs sportifs.

Concernant la rénovation d'infrastructures sportives dans des écoles qui dépendent d'un autre pouvoir organisateur que la commune, l'intervenant pense qu'un financement peut être demandé à la Région.

Historiquement, le Sporting d'Anderlecht a reçu des subsides afin d'assurer la formation de jeunes et les clubs amateurs ont également reçu des subsides en compensation.

Concernant le financement des piscines, celles-ci sont énergivores et donc coûteuses. Certaines ASBL gèrent plusieurs petites piscines. Plusieurs modèles de gestion existent en fonction de la taille des piscines. Un Plan piscine serait à ce sujet le bienvenu.

Le cadastre a permis d'identifier certains manquements et de lancer des projets pour y remédier. Des études sont actuellement en cours sur trois communes (Anderlecht, Forest et Saint-Gilles) afin de transformer certains terrains en friche en infrastructures sportives ou des bâtiments à réhabiliter.

M. Vanderschueren partage l'idée selon laquelle le sport est une compétence transversale, qui touche également la cohésion sociale, la santé, la jeunesse, la formation, l'emploi et d'autres encore.

Il souligne donc l'importance de ne pas isoler cette compétence sportive face aux autres.

5. Lecture et approbation du rapport

Il est fait confiance au rapporteur et aux présidents pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

Eric BOTT

Les Présidents

Mohamed AZZOUZI
Véronique JAMOULLE
Pierre KOMPANY
Jacqueline ROUSSEAUX

6. Annexes

Les annexes sont disponibles sur le site du Parlement francophone bruxellois, à l'adresse suivante : <http://www.pfb.irisnet.be/documents/auditions-relatives-au-sport-1>.

